

"Attendu que la faillite des dites compagnies d'assurance fait perdre des sommes considérables aux assurés et aux créanciers de ces compagnies ;

"Attendu que toutes ces pertes auraient été évitées, si le gouvernement eut fait son devoir, en surveillant suivant la loi les opérations de ces compagnies et en les empêchant de faire affaires du moment qu'elles n'offraient pas toutes les garanties désirables ;

"Attendu que le gouvernement n'a fait preuve d'aucune diligence pour protéger les assurés et le public, malgré les avertissements et les demandes qu'il avait reçus ;

"Attendu que la négligence et l'incurie du gouvernement sont démontrées par le fait qu'il n'a produit que le 12 janvier 1911 le rapport de l'inspecteur des assurances pour l'année 1909, (Procès-verbaux, Ass. Lég. 1911, p. 149).

Cette Chambre est d'avis que le gouvernement mérite d'être blâmé et censuré pour son incurie et sa négligence et elle l'invite à mieux surveiller à l'avenir toutes les compagnies d'assurance qui font affaire en cette province, afin que le public soit protégé comme il a droit de l'être.

Cette motion en amendement étant mise aux voix est rejetée par la division suivante :

POUR :—MM. Bernard, Cousineau, D'Auteuil, Dorris, Gault, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Pennington, Plante, Prévost, Sauvé, Sylvestre et Tellier.—15.

CONTRE :—MM. Allard, Benoit, Bissonnet, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Caron (L'Islet), **DAIGNEAULT**, D'Anjou, Décarie, **DELISLE**, Désaulniers, Devlin, Dion, Dupuis, Finnie, Francoeur, Gaborry, Gendron, Geoffrion, Godbout, Gosselin, Gouin, Hay, Kaine, **LAFONTAINE (BERTHIER)**, Langlois (St-Sauveur), Létourneau, Lévesque, Mackenzie, Mercier, Morisset, Mousseau, **NEAULT**, Perron, Petit, Pilon, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Robillard, Roy, Séguin, Taschereau, Tessier, Thériault, Therrien, **TOURIGNY** et Vilas.

—48.

(Voir Procès-verbaux, Assemblée législative, 2 avril 1912, page 704).
Cultivateurs et ouvriers de la province, demandez compte au gouvernement Gouin, de vos épargnes fondues dans ce désastre causé par la négligence, l'incurie du gouvernement et nous oserons dire, la complicité de députés ministériels protégés par M. Gouin et ses ministres.